

Refoulement, accueil, filières : les fugitifs juifs à la frontière franco-genevoise entre 1942 et 1944 : pour un nouveau modèle du refuge

Autor(en): **Fivaz-Silbermann, Ruth**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **51 (2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-107864>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Refoulement, accueil, filières: les fugitifs juifs à la frontière franco-genevoise entre 1942 et 1944

Pour un nouveau modèle du refuge

Ruth Fivaz-Silbermann

Zusammenfassung

Die neuere Historiographie hat drei Bereiche der Flüchtlingsgeschichte bisher noch kaum untersucht: die Zusammensetzung der Flüchtlingsbevölkerung, den Einfluss der verschiedenen Verfolgungsetappen auf die schweizerische Flüchtlingspolitik und die verschiedenen Routen der Fluchthilfe. Auf Grund der Akten des Genfer Territorialkreises und insbesondere der Zusammenstellung einer Personenliste der zurückgewiesenen Flüchtlinge können diese Fragen näher untersucht werden. Die Ausschaffungsmodalitäten und das Schicksal der Ausgeschafften veränderten sich in den Jahren 1942–1944, das Verständnis für die spezielle Gefahr, der die Juden ausgesetzt waren, erfuhr dagegen keine Entwicklung. Der Ausschaffungsquotient ist niedrig, weil verschiedene illegale oder halb-offizielle Fluchtrouten nach Genf führten. Aus Belgien kamen über 120 Juden mit falschen Familienangaben. Die «oekumenische» Liste der nicht Ausschaffbaren gestattete gegen 200 «nicht-arischen» Katholiken und Protestanten, aber auch Exponenten des Judentums, in der Schweiz Asyl zu finden. Schliesslich konnten über 1000 Kinder in rund 100 Convois einreisen, ohne dass eines zurückgewiesen worden wäre. Während der gesamten Zeit haben die schweizerischen Komitees und die geheimen Fluchtorganisationen unter grosser Gefahr zusammengearbeitet.

I. Introduction

1. Les travaux récents consacrés à la Suisse durant l'époque du nazisme et de la Seconde Guerre mondiale – notamment ceux de la Commission

indépendante d'experts¹ – concernent avant tout, dans le sillage de l'excellent rapport Ludwig, l'attitude des autorités fédérales et cantonales envers les réfugiés, illustrée par quelques destins exemplaires. Animée par une volonté d'introspection morale et de confrontation avec le passé du pays, plutôt que d'un projet situant la Suisse dans l'espace européen de la guerre, l'histoire nouvelle a encore peu entrepris l'étude des populations réfugiées ou de l'impact des diverses phases de la persécution raciale. Ni les filières ni les passeurs – qui étaient pourtant la hantise du DFJP, de Heinrich Rothmund et de l'armée – n'ont été beaucoup explorés jusqu'ici, excepté dans l'autobiographie et l'histoire locale²; la volonté active de la résistance humanitaire de se servir de l'asile suisse n'a pas été prise en compte, alors que les archives sont plus nombreuses que ne le prétend la commission Bergier³. Les avancées novatrices les plus précieuses sont sans aucun doute les études par région ou par canton⁴. Sur un point cependant, la question du refoulement des Juifs et du fardeau moral qu'il fait porter à la Suisse, on a continué – faute de bonnes archives – à penser en termes globaux, abstraits, qui ont donné lieu à des controverses massives.

Nous tentons, grâce aux archives, entièrement conservées, de l'Arrondissement territorial de Genève, d'éclairer le secteur genevois de la frontière, et de répondre à travers lui à quelques questions intéressant la Suisse tout entière durant la guerre. Avec ses procès-verbaux précisant le lieu et l'heure de chaque passage, ce fonds donne une véritable «photographie» de la frontière. Il rend aussi possible, dans une certaine mesure, une sociologie des réfugiés⁵. En ce qui concerne la persécution raciale⁶, deux années seules comptent à la frontière genevoise: d'août

1 Selon son rapport intermédiaire sur les réfugiés, paru en décembre 1999. Notre article paraît avant la publication du rapport final.

2 Il faut quand même citer Jean-François Pierrier: *Chronique des années brunes à la frontière genevoise*, Genève, 1984; Alain Perrot, René Nodot et Jean-François Pierrier: *Ma vie pour la tienne*, Genève, 1987. Des fragments plus importants de l'histoire des filières se trouvent dans *Les Clandestins de Dieu, CIMADE 1939-1945*, Genève, 1989 (1968) et dans le colloque *Le Plateau Vivarais-Lignon. Accueil et résistance 1939-1944*, Le Chambon-sur-Lignon, 1992; dans les ouvrages consacrés à l'OSE et dans les déclarations autobiographiques de membres de la résistance juive.

3 «Il n'est quasiment pas possible d'établir une classification typologique de ces actes de sauvetage, encore moins d'établir des statistiques...» (rapport intermédiaire, p. 115). Nos recherches tentent justement de faire l'un et l'autre.

4 Notamment les travaux de Renata Broggin, Claude Hauser, Jean-Claude Wacker, Franco Battel, Anne Jenny, André Lasserre et al.

5 Conservé aux Archives d'État de Genève, il garde la trace de plus de 23 800 personnes ayant franchi la frontière ou séjourné sous contrôle militaire à Genève entre mars 1942 et janvier 1946. Cf. C. Santschi et al.: *Les réfugiés civils et la frontière genevoise durant la Deuxième Guerre mondiale*, Genève, Archives d'État, 2000.

6 Notre recherche étant consacrée aux fugitifs juifs, nous ne traitons pas les autres populations de civils qui franchissent clandestinement la frontière genevoise durant la guerre et qui méritent chacune une étude: réfractaires au Service du travail obligatoire, opposants politiques,

1942, époque des grandes rafles en France «libre», à août 1944, libération des départements entourant Genève. C'est durant cette période qu'afflue la presque totalité des 9860 fugitifs juifs déclarés comme tels⁷, dont environ 9000 ont été accueillis. Contrairement à l'opinion reçue, et comme le confirment les registres des Tribunaux correctionnels français voisins de la frontière, très peu de Juifs tentent de se réfugier à Genève avant août, voire début septembre, 1942. Il est frappant de voir qu'ils ne quittent leur résidence ou cachette que sous la menace directe d'une arrestation. De la même manière, bien que visés dès 1938 par les lois raciales fascistes, les Juifs résidant en Italie du Nord ne se dirigeront massivement vers la frontière tessinoise qu'au moment de l'armistice de Badoglio.

Ce chiffre de 9860 marque l'importance de la frontière franco-genevoise, principale porte d'entrée de France en Suisse durant la guerre: plus de 42% des 21 304 réfugiés civils juifs accueillis en Suisse⁸ durant la Seconde Guerre mondiale ont passé par Genève. A la même période et à la suite des mêmes événements, les fugitifs juifs affluent aussi aux autres frontières franco-suisse: Valais et, dans une moindre mesure, Vaud⁹. La situation valaisanne se rapproche d'autant plus de la situation genevoise que le régime du refoulement y est également soumis, jusqu'en novembre 1942, à des accords régionaux avec la Haute-Savoie, qui se superposent aux instructions fédérales.

2. Genève occupe une situation géographique particulière durant la guerre. Fermée dès septembre 1939, la frontière genevoise reste relativement perméable, puisque les personnes munies de visas en règle ou de cartes frontalières circulent librement. Même le grand rabbin de Genève a une carte frontalière, qui lui permet de visiter ses ouailles à Annemasse¹⁰! Après l'armistice franco-allemand et l'instauration de la ligne de démarcation, la canton vit avec deux régimes frontaliers différents: sa

maquisards et résistants, collaborateurs, contrebandiers. Autres persécutés raciaux, les tziganes sont au nombre de 13, tous refoulés, dont une famille française de 12 personnes, refoulée au moment de la libération, et le musicien Django Reinhardt.

7 Selon les archives genevoises (nombre qui ne correspond pas exactement à celui des archives de l'Office fédéral des réfugiés, AF, série N). On peut en outre estimer à plus de 200 les réfugiés du fichier genevois sans mention de religion qui sont, selon toute probabilité, «non-aryens».

8 Chiffre selon le rapport intermédiaire Bergier, 1999.

9 Selon la série N, 784 civils juifs ont passé par la frontière vaudoise, 1835 par la frontière valaisanne et 8736 par Genève; ce qui donne une idée de la proportion des flux respectifs (néanmoins faussés par ce qu'on peut reconstruire du taux de refoulements, voir plus bas). Les archives des arrondissements territoriaux respectifs n'ont pas été conservées.

10 Cf. Joëlle Droux: *La porte étroite. Les relations transfrontalières entre Genève et la France durant la Deuxième Guerre mondiale*, conférence à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2001 (non publié).

moitié nord donne sur la zone interdite, tandis que sa moitié située au sud du Rhône jouxte la zone libre. Par cette «trouée» passe la ligne de chemin de fer Genève–Annemasse, véritable porte de sortie d'Europe occupée, notamment pour les émigrants juifs qui se rendent aux ports de Marseille ou de Lisbonne. Entre juin 1940 et le printemps 1942, la frontière est très fréquemment franchie dans le sens Suisse–France; l'étude détaillée de ces mouvements de population reste à faire¹¹. Un accord de remise réciproque des «indésirables», conclu en 1939 avec la Haute-Savoie, reste en vigueur.

Durant toute la période où la Haute-Savoie est sous la juridiction de Vichy, des Allemands sont néanmoins (déjà) présents le long de la frontière suisse. Officiellement, c'est une commission douanière, même si en réalité des patrouilles de gendarmerie ou de police contrôlent des civils. Après le 11 novembre 1942, la Haute-Savoie passe, avec les autres départements à l'est du Rhône, sous occupation italienne. Propice pour les Juifs étrangers, cette période voit néanmoins se renforcer les dispositifs de frontière. Les filières et les passeurs développent alors leur activité, commencée durant le règne de Vichy. Pour leurs «clients» juifs, le danger est réduit lorsqu'ils se font prendre en train de gagner la frontière ou sont refoulés de Suisse: les Italiens les arrêtent durant quelques jours (trois semaines au maximum), puis les relaxent. Il est prudent de rester en zone italienne: ailleurs, dénonciations et rafles sévissent¹². Cette situation favorable prend néanmoins fin avec l'armistice du 8 septembre 1943, et même un peu auparavant, puisque le retournement de l'Italie est anticipé dès le mois d'août, ce qui provoque un gros afflux vers la Suisse.

Il est fréquent, durant cette sorte d'interrègne, que les Italiens avertissent les Juifs qu'ils ne pourront plus les protéger; sans doute suggèrent-ils, entre autres, de fuir en Suisse. Des convois d'enfants vers la Suisse sont massivement organisés à Nice et à Grenoble. Après la débandade de l'armée italienne, les troupes d'occupation allemandes se mettent en place sur toute la frontière de Genève, et l'encerclement devient total. Les patrouilles sont accompagnées de chiens, dont se souviennent de nombreux témoins. Douaniers allemands, corps de *SS-Polizei* et sections locales de la Gestapo pratiquent activement l'arrestation de Juifs en vue de la déportation. Là encore, il s'écoule quelques semaines avant

11 Cf. notamment Klaus Urner: *Il faut encore avaler la Suisse*, Genève 1996 (1990), p. 95 sqq. Genève organisait des convois d'émigrants, accompagnés par un officiel.

12 Ainsi par exemple, Rodolphe Fain, 54 ans, marié et père de trois enfants, est-il retourné, après son refoulement à Certoux (GE) le 18 novembre 1942, dans sa commune de résidence, Saint-Gaultier (Indre). C'est là qu'il est dénoncé et arrêté le 23 février suivant, puis déporté le 25 mars à Sobibor, d'où il n'est pas revenu.

que le dispositif, pour les fugitifs et leurs réseaux, ne se resserre de façon intolérable: un grand nombre de convois d'enfants franchissent encore la frontière genevoise jusqu'au 24 octobre. L'arrestation de plusieurs responsables (Mila Racine, Roland Epstein, Nicole Salon-Weill) provoque leur arrêt. Il n'y a plus guère de passages organisés avant mars 1944. A cette date, les passages de la CIMADE et les convois d'enfants reprennent, comme d'ailleurs, en général, les passages de fugitifs juifs en Suisse, qui marquent un nouveau pic, sans aucun doute sous la pression de persécutions toujours plus violentes de la part de l'occupant et de la Milice: c'est le dernier moment pour sauver encore vers la Suisse qui l'on peut sauver.

3. Genève est encore particulière à un autre titre. Ville internationale abritant le siège de la SDN et le CICR, elle héberge aussi de nombreuses associations et organisations non gouvernementales ou caritatives, souvent représentées dans le comité de Nîmes. Beaucoup sont logées au Palais Wilson, où leurs responsables se côtoient: ainsi, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG)¹³ et sa branche américaine (YMCA), représentée par Donald Lowrie, qui, après avoir présidé le comité de Nîmes, finira la guerre à Genève; l'*Unitarian Service Committee*; le Fonds Européen de secours aux étudiants, qui, aide des étudiants juifs en France; l'Union-OSE, qui servira de tête de pont à la filière des convois d'enfants; le Service social d'aide aux Emigrants (SSAE), branche française de l'*International Migration Service* (IMS)¹⁴, basé à Genève, dont l'antenne genevoise devient la branche genevoise de l'Aide suisse aux enfants d'émigrés (*Schweizer Hilfswerk für Emigrantenkinder*), sous la direction de Bertha Hohermuth, cheville ouvrière de l'accueil des enfants en Suisse; quant à la CIMADE, dont le rôle dans les camps d'internement de zone sud est connu, son correspondant principal à Genève est le Comité œcuménique d'aide aux réfugiés, dirigé par le pasteur allemand Adolf Freudenberg¹⁵; Madeleine Barot franchit elle-même la frontière à de nombreuses reprises. Le Palais Wilson abrite aussi un bureau permanent du Congrès juif mondial (créé à Genève en 1936), dirigé par le juriste allemand Gerhart Riegner. On

13 Son secrétaire Charles Guillon fera durant toute la guerre la navette entre la France et Genève, transportant messages et fonds. Cf. Pierre Bolle: «Charles Guillon», in *Le Plateau Vivarais-Lignon. Accueil et résistance 1939-1944*, Le Chambon-sur-Lignon, 1992, p. 42 sqq.

14 Actuellement SSI, Service Social International, dont les archives sont conservées à Genève.

15 Membre du comité du Conseil Œcuménique des Eglises en formation (avec siège à Genève), chargé, depuis la montée du nazisme, de l'aide aux protestants «non-aryens», le pasteur (de l'Eglise confessante) et ancien diplomate Freudenberg avait son bureau au Palais Wilson. Ses archives sont conservées au COE à Genève.

connaît le rôle éminent de Riegner dans la transmission aux Alliés de l'information sur l'extermination programmée des Juifs, mais on sait moins que le CJM, présent dans le comité de Nîmes par son bras humanitaire RELICO¹⁶, échangeait à Genève aide et information avec ses confrères, et que Riegner et Freudenberg ont collaboré pour tenter d'alerter le CICR et l'opinion mondiale. De nombreux comités *ad hoc*, créés durant la guerre autour des problèmes de la persécution raciale et de l'avenir des réfugiés, réuniront des responsables de ces diverses associations, en compagnie de représentants de la Communauté juive et des Eglises suisses.

Cette structure de «synergie» devient un véritable moteur pour le fonctionnement des filières, lorsqu'au printemps 1943 deux de leurs principaux acteurs se réfugient eux-mêmes en Suisse: Marc Jarblum¹⁷ en mars, Joseph Weill¹⁸ en avril. Ils animeront les «têtes de pont» de deux filières vers la Suisse, celle de l'OSE pour les enfants, et le versant «juif» de la filière des non-refoulables. L'Union-OSE avait déjà accueilli à Genève en décembre 1942 son secrétaire général Lazare Gurvic¹⁹. Les appels à l'aide convergent vers Genève par les travailleurs sociaux, les négociations avec Berne y prennent naissance; l'argent nécessaire au sauvetage passe par Genève pour aller aux comités actifs sur place en France²⁰. Enfin, l'information passe elle aussi, en langage codé, avertissant des rafles et persécutions au jour le jour, mais aussi de l'arrivée des réfugiés en terre d'asile²¹.

16 *Relief Committee for the War-Stricken Jewish Population.*

17 Président de la Fédération des sociétés juives de France et de la Fédération sioniste de France; délégué de la *Histadruth* palestinienne (syndicat des travailleurs) auprès des organisations syndicales internationales; membre du *Poalei Zion*, parti sioniste socialiste-travailleuse, puis du *Mapai* israélien qui en est issu; membre du comité exécutif du Congrès juif mondial; membre de la SFIO et de l'Internationale socialiste, ami personnel de Léon Blum. Il passe en Suisse le 9 mars 1943 grâce à la filière sioniste, après la rafle aux bureaux de l'UGIF à Lyon en février.

18 Médecin alsacien, il met sur pied le service médical pour les évacués d'Alsace en Dordogne en 1940, puis dirige les centres médico-sociaux de l'OSE. Pessimiste et lucide – il a très tôt lu *Mein Kampf* –, Joseph Weill oriente la politique de l'OSE vers la clandestinité. Il a des contacts avec les autorités de Vichy comme avec la Résistance et est informé par Riegner du plan d'extermination. Il établit, en Suisse, le contact avec le Joint à travers Saly Mayer, pour financer l'opération de sauvetage des enfants, et reste actif dans l'OSE après son passage en Suisse.

19 Cf. la déclaration d'Olga Gurvic, CDJC, DLXXII-11. L'inspecteur des homes de l'OSE, Jacques Bloch, et le pédiatre Gaston Lévy, responsable de la pouponnière de Limoges, passent également en Suisse.

20 Toutes sortes de responsables de comités restaient actifs après s'être réfugiés en Suisse; ainsi, Albert Lévy, ancien président de l'UGIF réfugié à Genève en 1942, continuait-il à envoyer en France, aux assistés de son Comité d'Aide aux Réfugiés, de l'argent du Joint qu'il touchait en Suisse (archives CJM-Genève).

21 Les correspondances codées sont nombreuses, notamment entre le bureau légal de l'OSE en France dirigé par Joseph Millner (nom de code: Yomi) et Joseph Weill ou Saly Mayer en Suisse (AfZ); entre des correspondants anonymes à Grenoble et à Nice et Marc Jarblum à Genève (CDJC, CJM-Genève).

II. Accueil ou refoulement?

1. Grâce à la conservation des dossiers personnels des réfugiés, nous avons pu compter et nommer les réfugiés refoulés à la frontière genevoise²². Nous avons aussi pu explorer les différentes modalités du refoulement, et vérifier lesquels, parmi les refoulés, ont été ensuite déportés ou fusillés.

L'établissement de cette liste occupe, bien sûr, une place importante pour l'image que la Suisse se fait de son passé, et a, de ce fait, un poids éthique. La récente «querelle des nombres» qui a agité la commission Bergier et ses détracteurs²³ l'a bien montré. Aussi faut-il procéder avec sens critique et s'interroger sur l'exhaustivité de ce fonds, ainsi que sur les marges d'erreur que comporte la recherche.

La série genevoise commence en mars 1942, avec de rares cas antérieurs. Elle n'est, semble-t-il, complète qu'à partir d'octobre ou novembre 1942. Pour l'été 1942, les archives de l'Etat français (rapports des Renseignements généraux, registres des Tribunaux correctionnels, etc.) permettent de compléter les statistiques et les séries nominales de refoulés arrêtés par la police de Vichy. Il est possible, voire probable, que notre série – même ainsi complétée – comporte quelques lacunes. Il est probable aussi qu'il y a eu des refoulements «sauvages», sans trace administrative aucune, bien que les instructions fédérales aient formellement ordonné, au moins dès le 13 août 1942, d'enregistrer l'état civil des fugitifs dès leur arrivée à la frontière. Nous ne pensons toutefois pas que la marge d'erreur soit de nature à modifier fondamentalement le tableau du refoulement à cette frontière. En effet, le nombre total d'arrestations de Juifs dans les départements frontaliers de Genève – et c'est là que, sauf pendant la période italienne, les refoulés sont arrêtés – ne permet pas de conclure à un nombre de refoulements significativement plus grand que celui que nous avons déterminé.

Au total, sur un peu plus de 2000 réfugiés civils refoulés à la frontière genevoise, nous avons pu recenser nominalement 884 Juifs, soit environ 9% du nombre total des Juifs qui se sont présentés à la frontière.

Parmi ces refoulés, on comptera 117 déportés, fusillés ou disparus.

22 Le résultat de cette recherche se trouve dans Ruth Fivaz-Silbermann: *Le refoulement de réfugiés civils juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale*, suivi du *Mémorial de ceux parmi eux qui ont été déportés ou fusillés*, Paris, Fondation Beate Klarsfeld, 2000. Il faut y apporter quelques correctifs: deux déportés supplémentaires, mais un fusillé qui ne l'a pas été.

23 Cf. les prises de position en sens diamétralement opposé de Saul Friedländer et de Serge Klarsfeld après la parution du rapport intermédiaire de la Commission Bergier, suivies de celles d'André Lasserre, Jean-Christian Lambellet, Elmar Fischer, Guido Koller, Ruth Fivaz-Silbermann et Catherine Santschi dans *Le Temps*, octobre–novembre 2000.

Le refoulement n'a donc pas fatalement entraîné la déportation pour tous. Une dizaine des déportés sont rescapés. Mais parmi ceux qui ne sont pas revenus, on trouve six enfants entre 5 et 17 ans²⁴, tous victimes d'une politique de dureté particulière pratiquée en automne 1943.

2. Avant le mois d'août 1942, peu de civils juifs sont refoulés aux frontières du canton, parce que peu se présentent, sauf un certain nombre de Hollandais, alertés plus tôt qu'en France par le déclenchement des déportations²⁵. La situation d'urgence pour les Juifs étrangers ou apatrides de zone non occupée commence vers la mi-août 1942. Les préfets régionaux ont reçu une circulaire ministérielle datée du 5 août, signée du secrétaire général à la police de Vichy, Henri Cado, qui prévoit le transport en zone occupée, avant le 15 septembre, des «Israélites allemands, autrichiens, tchèques, polonais, estoniens, lithuaniens, lettons, dantzigois, sarrois, soviétiques et réfugiés russes entrés en France postérieurement au 1^{er} janvier 1936, incorporés GTE, hébergés Centres Service social étrangers, Centres Comités privés ou Centre(s) UGIF, placés Centres regroupement israélites en application Circulaires 3 novembre 1941 et 2 janvier 1942, ainsi que ceux en résidence libre»²⁶ – sauf une série d'exemptions. Complétée d'une circulaire du 5 septembre 1942, elle constitue la base juridique du «regroupement» forcé à Rivesaltes, avant le transfert à Drancy.

Les premières victimes du refoulement à la frontière genevoise sont des hommes évadés des Groupements de travailleurs étrangers, second réservoir de déportables après les camps d'internement. Le 25 août 1942, 1184 de ces hommes sont envoyés à Drancy²⁷. Les évasions sont nombreuses avant la rafle et beaucoup d'hommes se dirigent pleins d'espoir vers la frontière suisse. Espoir réduit à néant dans la plupart des cas: conformément à l'accord, ils sont remis par l'Arrondissement territorial de Genève à la brigade de gendarmerie française de Moillesulaz, l'un des postes-frontière principaux, ce qui ne leur laisse aucune chance d'échapper au transfert à Rivesaltes (d'où tous ne seront cependant pas déportés). Dans quelques cas, des Juifs sont remis par les Suisses à la *Feldgendarmerie* allemande. La police française semble exécuter les ins-

24 Au total, ont été refoulés à la frontière genevoise: 66 enfants de 3 à 16 ans; 45 adolescents de 16 à 18 ans; 33 jeunes âgés de 18 ans.

25 Le premier train de déportation quitte la Hollande pour Auschwitz le 15 juillet 1942. Les Juifs hollandais sont dénaturalisés en bloc le 17 juillet 1942.

26 Cf. Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs en France*, Paris, 1993, p. 514.

27 Dont 128 du 514^e GTE de Savigny (à 25 km de Genève) et 41 du 974^e GTE de Ruffieux (Savoie), cf. Klarsfeld: *Calendrier*, p. 437. Mais les évadés viennent souvent de plus loin vers la Suisse: Tarn, Aude, Hérault, Corrèze.

tructions préfectorales avec exactitude, envoyant à Rivesaltes seulement les ressortissants des nationalités déportables et les apatrides²⁸.

L'accord de remise réciproque des «indésirables» prend fin au plus tard le 11 novembre 1942 avec l'invasion de la zone libre²⁹. En réalité, dès le 1^{er} octobre³⁰, il est moins pratiqué, et deux modes de refoulement coexistent: remise aux autorités (souvent pour les hommes dans la force de l'âge) et refoulement «clandestin» au lieu même du passage (souvent pour les femmes). Cette dernière pratique devient seule légale le 29 décembre 1942. Dès septembre 1942, les femmes, les personnes d'un certain âge et les couples avec ou sans enfants sont nombreux parmi les fugitifs.

Durant toute la période de l'occupation italienne, on refoule clandestinement; malgré cela, 27 refoulés seront arrêtés en un lieu et à une date généralement inconnus, et déportés – plusieurs à Maidanek dans les convois 50 et 51, constitués en repréailles d'un attentat anti-allemand en février 1943³¹. Si les refoulés remis directement par la Suisse aux autorités adverses fournissent environ un tiers des déportés, les refoulés «clandestins» (du 1^{er} octobre 1942 au 8 septembre 1943) en fournissent un autre tiers, le dernier tiers étant constitué par les refoulés (également «clandestins») d'après le 8 septembre 1943, qui ont été très rapidement arrêtés par les patrouilles allemandes.

3. Pour écrire l'histoire du refoulement – en particulier des Juifs – à la frontière suisse, il n'est pas judicieux d'amalgamer les différentes frontières du pays et les différentes périodes du nazisme et de la guerre. L'article pionnier de Guido Koller³², dont les conclusions et les résultats statistiques ont été repris tels quels dans le rapport intermédiaire de la commission Bergier, pêche malheureusement par ce défaut. Il faut surtout éviter de tirer des conclusions générales de données statistiques hétérogènes, recouvrant des flux de populations déclenchés par des événements de nature différente³³.

28 Ainsi, les Hollandais sont internés dans un GTE disciplinaire à Châteauneuf-les-Bains (Puy-de-Dôme), et non déportés.

29 Cf. le rapport de l'inspecteur de RG Doche, daté du 23 novembre 1943, Arch. Dép. de Haute-Savoie 14 W 20.

30 Peut-être à la suite de la visite à la frontière genevoise d'un représentant de la Division de police, qui «avait notamment pour tâche d'empêcher autant que possible que des mesures trop rigoureuses ne soient prises dans tel ou tel cas» (rapport Ludwig, p. 211).

31 Klarsfeld: *Le Mémorial de la déportation des juifs de France*, Paris, 1978, p. 386.

32 «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des 2. Weltkrieges», in *Etudes et Sources* 22, 1996, p. 17 sqq.

33 Deux exemples: le nombre important de réfugiés civils de France à la frontière jurassienne en juin 1940 (905) couvre sans doute plus de républicains espagnols que de Juifs – pour lesquels aucun statut discriminatoire n'avait encore été promulgué. Et la masse imposante de

On peut cependant comparer ce qui est comparable: Genève, Vaud et le Valais, où l'afflux se déclenche au même moment, en août 1942. Une différence, pourtant: la frontière genevoise est partout physiquement facile à franchir, alors qu'il est difficile de franchir les cols et presque impossible, sur un sentier de montagne surveillé, d'échapper à l'œil vigilant des gardes-frontières. En chiffres absolus, il est certain que Vaud et le Valais ont vu affluer moins de Juifs, mais aussi que la sélection des réfugiés admissibles s'y est exercée très strictement, et qu'il y a eu moins de passages «inaperçus». Telle est, du moins, l'impression que nous retirons des données fragmentaires que nous avons pu rassembler sur le Valais³⁴. Le taux de refoulement – et par conséquent le taux de déportation – a dû y être plus élevé qu'à Genève. Nous verrons qu'il y a encore une autre raison à cela.

4. Il reste à établir si Genève a pratiqué une politique d'accueil «plus humaine que Berne». Le taux relativement bas de refoulement de Juifs que nous avons trouvé (9%) semble, dans un premier temps, donner raison à une théorie du refoulement dissuasif, inévitable et indispensable, telle que l'avance Jean-Christian Lambelet.

En réalité, il n'en est rien. L'étude des dossiers montre que les autorités responsables du secteur genevois, l'officier de police en tête – pour les deux années qui nous occupent, c'est le premier-lieutenant Daniel Odier – interprètent les instructions de manière peu cohérente, accueillant souvent des personnes qui ne correspondent pas aux critères³⁵ et en refoulant, dans des accès de sévérité, d'autres qui sont admissibles, ou à qui il manque si peu... La période de la plus grande dureté, à Genève, se situe après le déploiement des troupes allemandes en automne 1943. Un nombre particulièrement élevé de réfugiés «fragiles» sont alors refoulés au mépris de toute humanité, sans qu'il y ait, à notre connaissance, une prise de conscience du changement de régime à la frontière et du danger couru.

Odier fait, au grand dam des organisations d'entraide, de l'obstruction envers l'ordre de Berne d'accueillir les «non-refoulables», particulièrement quand il s'agit de Juifs non convertis. Il refoule également, en

10 782 refoulés à la frontière italo-tessinoise entre le 12 septembre 1943 et le 23 mars 1944 comprend sans doute beaucoup de civils frontaliers italiens, ainsi que des réfugiés militaires s'étant débarrassés de tout leur uniforme. On sait par les travaux de Renata Brogгинi que les Juifs ont, en réalité, été peu refoulés à cette frontière à ce moment.

34 Cf. R. Fivaz-Silbermann: *Le refoulement...*, annexe. Les rapports de la commission Mattéoli ont également livré quelques cas. Le greffe du tribunal correctionnel de Bonneville reste à dépouiller.

35 Une étude générale de ces «déviances positives» par rapport aux instructions reste à faire.

octobre 1943, pour raisons disciplinaires, des familles avec enfants, coupables de petits manquements au règlement. En conséquence de cette politique, le seul convoi de déportation n° 62 emportera le 20 novembre vers Auschwitz treize personnes refoulées peu avant à la frontière genevoise. Parmi ces déportés, les petites sœurs Jucht, 5 et 10 ans, avec leur mère; un autre couple avec leurs enfants de 14 et 17 ans; une étudiante hollandaise précédemment évadée d'un train de déportation; un homme de 57 ans à peine sorti de l'hôpital d'Aix-les-Bains; une veuve de 58 ans dont le frère vit à Genève; un journaliste autrichien qui a fait une tentative de suicide; une éducatrice inscrite sur la liste des non-refoulables; et une jeune fille de 15 ans, refoulée pour s'être mal «conduite» au camp. Aucun ne reviendra.

D'où vient alors le taux relativement bas des refoulements à la frontière genevoise? Il faut se pencher, pour l'expliquer, sur le phénomène des filières de sauvetage, qui, mues par leurs «têtes de pont» et la géographie de la frontière, convergent vers Genève.

III. Les filières clandestines de sauvetage de Juifs en danger

A l'image volontiers répandue de l'Helvétie terre d'asile ou mère nourricière de malheureux en détresse répond, dans le même registre, une image d'Epinal du fugitif: arrivé sans assistance aucune jusqu'aux barbelés comme une brebis pourchassée, il s'offre au bon cœur des Suisses. Toute la littérature de soutien aux réfugiés publiée en Suisse durant le conflit contribuera à cette image édifiante³⁶.

Pourtant, les tentatives isolées sont souvent vouées à l'échec: les fugitifs manquent d'informations sur la géographie de la frontière, les lieux où le passage est possible, les horaires des patrouilles, les conditions d'accueil ou de refoulement. Ils se confient parfois à des passeurs escrocs, qui leur extorquent de fortes sommes³⁷, quand ils ne les abandonnent pas à plusieurs kilomètres de la frontière. Ils n'ont aucun appui en Suisse même, qui puisse intervenir pour eux une fois la frontière franchie, lorsqu'ils n'entrent pas dans une catégorie d'exemption³⁸. Il est cer-

36 Cf. R. Fivaz-Silbermann: *De quelques filières de sauvetage de fugitifs à la frontière franco-suisse durant la Seconde Guerre mondiale*. Conférence à la Société d'Histoire et d'archéologie de Genève, janvier 2001 (non publié).

37 Ainsi, le 4 octobre 1942, Fritz Odenheimer et ses sept compagnons paient chacun 20 000 francs français (environ 10 mois de salaire d'un ouvrier) à un passeur qui les accompagne de Lyon à Saint-Julien et leur garantit qu'ils seront accueillis en Suisse. Agé de 33 ans et sans enfant, Odenheimer est refoulé par remise aux autorités françaises. Il sera déporté à Sobibor le 25 mars 1943, sans retour.

38 Ainsi, Joseph Yakar, 24 ans, passe à deux reprises la frontière, les 4 et 11 mars 1943, en compagnie de son frère et d'un troisième compagnon, sans assistance quelconque. A deux repri-

tain qu'une partie des réfugiés est réellement parvenue à la frontière sans aide, mais il est moins certain qu'il s'agisse de la majorité d'entre eux: dans les déclarations, on préfère en effet camoufler l'aide qu'on a reçue plutôt que de l'avouer. La plus grande discrétion était de mise, dans l'intérêt du passeur comme du passé.

Pour sauver des vies, il fallait donc faire exactement ce que redoutaient les autorités helvétiques: organiser parfaitement le passage en Suisse, trouver une stratégie qui élimine le risque du refoulement, et prendre le fugitif en charge de sa cachette au poste de gardes-frontières suisses. Une filière proprement dite doit disposer, tout d'abord, d'un moyen – légal, officieux ou illégal – de contourner le danger du refoulement; puis d'une organisation de convoi parfaitement fiable; troisièmement, de moyens financiers pour payer les faux papiers, les passeurs et autres frais. Enfin, certaines filières bénéficient d'un appui logistique en Suisse, infiniment utile pour bien disposer les autorités, s'occuper de l'hébergement, et souvent apporter une aide financière aux fugitifs les plus démunis.

C'est sur leur stratégie face aux instructions fédérales que les trois filières étudiées diffèrent. Soit elles ne prennent que des candidats au refuge qui remplissent vraiment les conditions d'asile: c'est le cas des enfants – mais leur arrivée massive est quand même le fruit d'une négociation. Soit elles jouent cartes sur table, en procurant un visa à entrée unique aux fugitifs: c'est le principe de la liste de «non-refoulables». Soit enfin, elles travaillent avec de fausses identités, notamment en «recomposant» des familles comprenant chacune un enfant de moins de 6 ans.

1. Les familles recomposées

Une filière totalement illégale se met en place en Belgique entre janvier et juin 1944, qui va permettre à 120 personnes au moins de se mettre à l'abri en Suisse³⁹. Les dossiers de l'Arrondissement territorial de Genève permettent de démêler – partiellement? – l'écheveau d'identités fictives des familles recomposées par ce réseau.

Le 7 avril 1944, dans un camp de quarantaine à Genève, la réfugiée belge Mariette S., 28 ans, mariée, domiciliée à Bruxelles, passée en Suisse avec sa fille le 21 mars précédent, demande à parler au responsable. Elle lui révèle alors tout son parcours, dénonçant du même coup la

ses ils sont refoulés. Joseph Yakar est arrêté et envoyé à Drancy. Il réussit à s'évader du 55^e convoi pour Auschwitz.

39 Et non simplement à «plus d'une douzaine», comme cité dans le rapport Bergier intermédiaire, p. 125.

filière qui lui a permis, ainsi qu'à d'autres groupes avant le sien, d'entrer en Suisse. Son mari ayant été déporté en 1942, elle est restée seule à Bruxelles – elle n'a en réalité pas d'enfant – et a été recherchée par les Allemands dès septembre 1943. Elle a alors appris qu'on peut trouver un passeur à Bruxelles, au café Gambrinus, chaussée de Louvain: il faut demander «Willy, le boulanger d'Anvers». Cet homme se nomme en réalité Martin (Motke) Weinberger, c'est un Juif tchèque, parlant mal le français, aux manières rudes, voire brutales, selon plusieurs témoignages. Il organise des convois pour la Suisse avec une femme nommée Marie-Louise Laroche. Selon la dénonciatrice – à qui il a pourtant sauvé la vie – c'est «par simple intérêt»⁴⁰.

Pour s'agréger au convoi, Mariette a pris, sur les instances du passeur, une petite fille qui n'est pas la sienne, Anny S., dont l'âge est falsifié aussi. Elle a payé à Motke 1000 francs (français) d'avance et a dû attendre qu'il ait un enfant disponible, «car on ne peut pas entrer en Suisse sans avoir d'enfant». Le groupe de 10 personnes est parti de la gare du Midi avec un passeur, a passé la frontière belgo-française à Mouscron, en disant qu'il allait à un enterrement, puis a gagné Tourcoing en tram, puis Paris (gare du Nord) en train, où Motke prend le relais pour la suite du voyage, de la gare de Lyon à Aix-les-Bains. A Aix, Motke disperse le groupe dans divers restaurants. Un peu plus tard, ils sont conduits à la «Villa Henriette», QG de la filière, où se trouvent déjà d'autres réfugiés. Mariette verse alors le solde, 14 000 francs, à Marie-Louise. Les réfugiés sont assemblés en fausses familles, munies des papiers d'identité correspondants. C'est Motke qui organise cette «comédie», car il assure qu'autrement on n'entre pas en Suisse.

Début d'une vaste enquête sur Marie-Louise Laroche et Motke Weinberger, dont les frères Edmond et Joseph, ainsi que la mère, sont eux-mêmes réfugiés en Suisse. La police n'obtient rien de très précis. Il semble cependant que les organisateurs soient liés aux «Brigades blanches», ce qui n'est qu'un nom générique pour la résistance anti-allemande en Belgique⁴¹. Contrairement à ce que pense Mariette S., l'argent récolté sert à financer cette résistance. Ni Motke ni Marie-Louise, qui n'entrent jamais en Suisse, ne sont appréhendés.

Malgré une promesse d'impunité, les réfugiés arrivés grâce à cette filière sont traités, par les autorités suisses, avec une sévérité impitoyable. Ils ne sont pas tous découverts, mais ceux qui le sont – 80 personnes, dont un évadé d'un train de déportation – sont mis, adultes et enfants, aux ar-

40 AEG, Justice et Police Ef-2/6607.

41 Je remercie Maxime Steinberg, Bruxelles, de cette indication. La recherche sur le versant belge de cette filière et ses liens avec la résistance juive est en cours.

rêts, sans soins médicaux ni visites; puis au régime disciplinaire à Bremgarten et à Lindenhof-Witzwil pour les hommes. Ils y travaillent, selon le rabbin aumônier, 11 heures par jour sans sorties; même les enfants doivent aider aux travaux. Les familles ne sont pas réunies. Le 12 septembre 1944 – Bruxelles est déjà libérée! –, l’avocat mandaté par l’entraide israélite suisse peut annoncer que l’internement pénitentiaire va être levé pour les hommes. On a oublié les femmes: ce n’est que le 25 septembre que le VSJA obtient la levée du régime spécial pour elles.

Ils étaient prêts à tout pour sauver leur vie: Fanny S., de Bruxelles, 32 ans, le dit très bien au cours de l’enquête: «Nous faisons n’importe quoi pour sauver nos vies, nous jurons même sur tout ce qu’on voudra, même sur la tête de nos enfants.»⁴² Leur avocat, Georges Brunschwig, argumente que «*Notlage darf nicht mit Zuchthaft bestraft werden*», une situation exceptionnelle de danger ne doit pas être punie par le cachot. Mais Rothmund n’est pas de cet avis, et ne lève les sanctions qu’à contre-cœur. Dans une lettre du 11 septembre 1944 au VSJA, il déclare que les autorités persistent à considérer cette conduite comme méprisable⁴³.

La trahison de cette filière a une autre conséquence, encore bien plus néfaste: on filtre désormais plus soigneusement les identités à la frontière, et les fausses familles sont plus vite repérées. La pratique s’instaure de refouler immédiatement les «parents» et de garder les enfants, s’ils n’ont pas 16 ans. Le 17 avril 1944, deux (vrais) couples en provenance de Belgique, avec des enfants qui ne sont pas les leurs, sont refoulés. Le couple plus âgé (51 ans) est déporté à Auschwitz le 29 avril, leur fils de 31 ans à Kovno le 15 mai 1944, sans retour.

L’autorité helvétique a réagi dans un pur esprit policier et sans la moindre compréhension de la situation des Juifs. La filière Weinberger n’en reste pas moins une semi-réussite, puisque plus de 120 personnes, dont de nombreux enfants, souvent orphelins, ont pu entrer en Suisse.

2. Les convois d’enfants

Il est question, depuis l’été 1942, de faire venir en Suisse les enfants juifs «abandonnés» en France, estimés à cinq ou six mille. Une commission *ad hoc*⁴⁴ se crée à Genève fin août 1942: il s’agit alors de tenter de convain-

42 AEG, Justice et Police Ef-2/6946.

43 Le dossier concernant ces mesures disciplinaires et les interventions de la Communauté israélite se trouve à l’*Archiv für Zeitgeschichte*, Zurich, SIG F9, Flüchtlingsbetreuung.

44 Elle regroupe, par des représentants du plus haut niveau, des œuvres catholiques, protestantes et israélites, le Comité œcuménique pour les réfugiés, l’UISE, l’Union-OSE suisse, la CRSSE, l’Aide aux enfants d’émigrés et les Quakers (Archives du Fonds Tschlénoff, OSE, Paris).

cre la Suisse de laisser entrer ces 5000 orphelins (ou présentés comme tels) à titre temporaire, en attendant leur réémigration⁴⁵. Les visas d'immigration sont généreusement accordés par les pays du continent américain, le State Department accordant à lui tout seul 5000 visas en octobre 1942. Mais la manœuvre se heurte à des obstacles insurmontables. D'une part, il faut demander à Vichy des autorisations de sortie. D'autre part, la Suisse, sourde à l'horreur des déportations dont elle est pourtant informée, décide de n'accueillir en aucun cas ces enfants, comme l'ambassadeur Walter Stucki en informe poliment Laval le 10 septembre 1942⁴⁶. La Suisse ne refuse-t-elle pas même de faire entrer sur son sol les enfants hébergés au Château de la Hille par la Croix-Rouge suisse Secours aux enfants? Au milieu des négociations, les Alliés débarquent en Afrique du Nord, la zone dite libre est occupée – et tout le projet enterré.

Il revivra pourtant partiellement dès mars 1943, après que le réseau Garel se sera chargé de disperser et de cacher les autres enfants. En 106 convois – sans compter les enfants isolés aidés par les réseaux –, 1050 enfants juifs entrent alors en Suisse par la frontière genevoise. L'action se poursuit jusqu'en juin 1944, avec une longue interruption d'octobre 1943 à mars 1944. La «photographie» de la frontière permet de reconstituer exactement tous les convois, d'après la date, le lieu et l'heure de l'arrestation.

Mais qui sont ces enfants? Agés de 3 à 20 ans (ces derniers avec de faux papiers), leur biographie se reconstruit à travers leur «déclaration du réfugié», tantôt sibylline, tantôt étonnamment détaillée. Une partie d'entre eux, Allemands ou Autrichiens, ont été envoyés dès les débuts du nazisme en Belgique ou en France, souvent moyennant un abandon de paternité en faveur des œuvres⁴⁷; beaucoup ne reverront jamais leurs parents, déportés de Berlin ou de Vienne en 1941–1942. D'autres ont été sortis des camps d'internement de Vichy par les organisations d'entraide durant leur phase d'activité légale; parmi ceux-là, un certain nombre de jeunes Badois, déportés à Gurs avec leur famille le 22 octobre 1940. En troisième lieu, une fraction des enfants vient directement de Paris: souvent orphelins de la rafle du Vél' d'Hiv, ils sont placés depuis

45 Sur cette action, cf. entre autres Donald A. Lowrie: *The Hunted Children*, New York 1963, chap. 21.

46 En échange, Vichy ne touchera plus aux homes de la Croix-Rouge suisse Secours aux enfants (CRSSE). Cf. lettre de Walter Stucki au conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du Département politique, 14 sept. 1942, AF E 2200 Paris, 23/1. Je remercie Jean-Claude Favez et Michèle Fleury-Seemüller pour la communication de nombreux documents relatifs à la CRSSE.

47 Notamment l'œuvre de la baronne de Rothschild au château de la Guette (Seine-et-Marne), qui accueille en avril 1939 130 enfants juifs, transférés en 1940 à La Bourboule (Puy-de-Dôme), puis dispersés. Un certain nombre de ces jeunes passent en Suisse dans des convois.

juillet 1942 par les organisations juives de Paris, Comité-OSE⁴⁸, Colonie scolaire, etc., qui en mettent un certain nombre en sécurité en Suisse. Quatrièmement, il y a des enfants confiés par leurs parents à l'OSE en zone sud, parce qu'ils se cachent et/ou ne parviennent plus à les nourrir. Enfin, affluent en septembre-octobre 1943 des enfants juifs résidant en zone ex-italienne: ce sont souvent leurs parents qui les confient à la famille.

Après l'exceptionnelle clémence du règlement spécial de Noël, qui voit passer 12 éclaireurs de 14 à 20 ans le 24 décembre 1942, les deux premiers convois, en février 1943, sont filtrés selon les instructions, et les plus de 16 ans refoulés. La situation est d'autant plus grave que c'est justement à 16 ans qu'un jeune devient déportable sous Vichy. Des négociations se mettent alors en place avec les autorités suisses. L'Aide suisse aux enfants d'émigrés, par ailleurs chargée par la Confédération du placement des enfants réfugiés, négocie avec Berne, en étroite collaboration avec l'OSE. Son trésorier, Georges Bloch, dira après la guerre qu'il a toujours été plus facile de faire admettre en Suisse des enfants que des adultes⁴⁹. Le 16 mars, il semble acquis que l'on ne demandera plus d'autorisation collective de sortie, mais des visas individuels d'entrée en Suisse⁵⁰. En principe, on ne fera venir en Suisse que des enfants dont un parent ou un frère est déjà réfugié dans le pays, ou des enfants ayant de la parenté, suisse ou étrangère, qui réside de manière permanente en Suisse. Dans la pratique, une très grande partie des enfants accueillis ne répondront à aucun de ces critères. On renonce à négocier l'entrée d'enfants de 16 à 18 ans – en réalité, les convois en contiendront beaucoup, avec des papiers falsifiés⁵¹. Il n'y aura aucun refoulement (sauf quatre cas disciplinaires, décidés par Genève) – ce qui est, cette fois, tout à l'honneur de la Suisse. Le financement de l'opération est presque entièrement assuré par l'American Joint Distribution Commit-

48 L'OSE (Œuvre de secours aux enfants) est une œuvre juive d'assistance médicale et hygiéniste, fondée en 1912 en Russie, transférée à Berlin en 1923 sous la présidence d'Albert Einstein, puis à Paris en 1933 (sous la présidence du sénateur Justin Godart dès 1938). En 1940, la direction centrale s'installe à Vichy, Montpellier, puis officiellement, comme 3^e direction de l'UGIF, à Chambéry, tout en organisant un réseau clandestin de sauvetage confié à Georges Garel. L'Union-OSE (fédération des sociétés nationales) a une branche à Genève, dirigée par son vice-président central, le Dr Boris Tschlenoff.

49 Interview de Georges Bloch pour une histoire des Juifs en Suisse (non publiée), *Archiv für Zeitgeschichte*, Zurich.

50 Lettre de l'Aide aux enfants d'émigrés à la *Zentralstelle für Flüchtlingshilfe*, 25 mars 1943. AF E 9500.193 1969/150/14.

51 Nettie Sutro, directrice de l'Aide aux enfants d'émigrés, parle de l'impunité qui avait été décrétée sur ces «pieux mensonges», mais sans donner aucune précision; elle ne parle pas non plus des négociations qui ont permis l'accueil des enfants; sans doute se sentait-elle encore liée à la confidentialité. Son livre paraît avant le rapport Ludwig (*Jugend auf der Flucht*, Zurich 1952, p. 97 et passim).

tee, via Saly Mayer, son représentant en Suisse. C'est le Dr Joseph Weill, médecin de l'OSE, qui a réussi à alerter le Joint, en rencontrant à plusieurs reprises Saly Mayer en Suisse avant même de s'y réfugier en avril 1943, et qui a obtenu un énorme effort financier: le passage d'un enfant revient en effet à 5000 francs français, et la liste des enfants passés compte 975 noms.

La filière vers la Suisse n'est qu'un des volets du réseau Garel. Entre 1600 et 3350 enfants (sur les «5000 orphelins juifs abandonnés») sont cachés par lui en France, dans des familles ou des institutions religieuses⁵²; quelques groupes passent en Espagne. Dans les derniers jours de 1942, se tient à Lyon une réunion à laquelle assistent les cadres de l'OSE, un ingénieur d'origine russe – Georges Garel – et un moniteur de sport, actif dans les maisons de l'OSE, Georges Loinger⁵³. Joseph Weill leur martèle que les maisons d'enfants sont des pièges et les déportations, une manœuvre d'extermination. Il tient ses informations de sources sûres⁵⁴, notamment de Gerhart Riegner, au Congrès juif mondial à Genève. Loinger est pressenti pour s'occuper de la frontière d'Annemasse et passer en Suisse des enfants difficiles à camoufler, notamment les orthodoxes, qui refusent toute fausse identité chrétienne. Les groupes arrivant à la frontière seront préparés selon une organisation absolument cloisonnée. Loinger a recours, dès le 15 mars 1943, à des passeurs professionnels recrutés par le maire résistant d'Annemasse, Jean Deffaugt. Mais il ne sera pas le seul à organiser des passages. On sait que le Mouvement de la Jeunesse sioniste, clandestin, a lui aussi conduit de nombreux convois, dont celui, tristement célèbre, dirigé par Marianne Cohn, qui fut arrêté par les Allemands au pied du Salève le 31 mai 1944.

Dès la fin février 1943, les convois arrivent régulièrement, chacun composé en moyenne d'une dizaine d'enfants (mais le nombre varie entre 3 et 30). Si, au début, l'improvisation domine pour le passage de la frontière proprement dite, très vite toutes les organisations ont recours à des passeurs professionnels⁵⁵ (au tarif, semble-t-il, de 1500 francs par en-

52 Ce chiffre se trouve dans Sabine Zeitoun: *L'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) sous l'occupation en France*, Paris, 1990. Renée Poznanski fait état de 1500 enfants camouflés en zone sud, 600 en zone occupée sous la responsabilité d'Eugène Minkowski, tout en précisant que selon d'autres chiffres, il y a 3350 enfants placés dans des familles, juives et non juives, en juin 1943. («De l'action philanthropique à la résistance humanitaire», dans M. Lemalet: *Au secours des enfants du siècle*, 1993.)

53 Cf. *Le sauvetage des enfants juifs de France*, colloque de Guéret, 1996, p. 119; outre les nombreux témoignages de Georges Loinger parus dans diverses revues et colloques, je m'appuie ici sur deux longs entretiens que j'ai eus avec lui, les 17 novembre 2000 et 6 mars 2001.

54 Cf. Témoignage de Joseph Weill, Fonds Anny Latour, CDJC DLXI - 37.

55 Les deux convois arrêtés par les Allemands, le 31 mai et le 5 juin 1944, n'avaient pas prévu de passeur et ont hésité sur le lieu de franchissement; cette imprudence leur a été fatale (cf. Magali Ktorza Renaud: *Marianne Cohn-Colin. L'image d'une jeune résistante juive pendant la*

fant). Le passage s'effectue d'abord près d'Annemasse, puis en des lieux variés: Hermance, Gy, Soral, sans doute selon les habitudes des passeurs. Les groupes d'enfants, munis de faux papiers et déguisés en colonies de vacances, sont amenés en plusieurs relais (généralement par Lyon et Annecy) jusqu'à un point proche de la frontière: à la gare d'Annemasse, où opère Loinger, ou dans des gares périphériques comme Thonon (d'où l'on prend un taxi), ou Bons-Saint-Didier dans le Chablais (d'où on va à pied à Gy ou en camion jusqu'aux portes d'Hermance), ou encore Monnetier-Mornex derrière le petit Salève, station très utilisée en 1944, d'où les enfants font plusieurs kilomètres à travers champs jusqu'au poste-frontière de Fossard. On vient aussi d'Annecy en autocar jusqu'au Châble ou à Saint-Julien, d'où les enfants prennent le chemin de Soral ou passent les barbelés dans la plaine de l'Aire. A la dernière gare ou au dernier arrêt, des passeurs professionnels les prennent des mains des convoyeurs et leur font franchir le dernier tronçon, jusqu'à la frontière proprement dite et coupent ou soulèvent les barbelés.

L'historiographie de la résistance juive a longtemps cherché à éclaircir quelle a été la part relative des convois de l'OSE et du MJS. Nous pensons avoir découvert que cette question est oiseuse. En effet, tant au niveau du financement qu'au niveau de la surveillance générale de l'opération, nous avons une preuve qu'il s'agissait d'une seule vaste action, sans doute supervisée par le réseau Garel. Une liste de 975 enfants passés en Suisse, conservée dans les archives de l'OSE⁵⁶, mentionne en effet, à côté de chaque nom – tous ces enfants se retrouvent, sauf exception, dans les archives genevoises – «par OSE» ou «par Simon» (qui est Simon Lévitte, leader du MJS), suivi de la date (présumée) du passage. De même, les messages urgents envoyés par Saly Mayer à Joseph Schwartz pour financer l'opération⁵⁷ prouvent que l'OSE et le MJS ont collaboré pour un même contingent d'enfants à sauver. Nous avons aussi découvert qu'un certain nombre de convois ne portent pas de griffe du tout: ce sont, jusqu'à nouvel avis, des convois «privés», non supervisés par le réseau Garel, qui ont cependant fonctionné exactement selon les mêmes principes et bénéficié du même accueil en Suisse. Selon de forts indices, certains ont été organisés par le *Bund*⁵⁸ avec l'aide de personnalités so-

guerre, mémoire non publié, CDJC; je remercie également M. Yoram Degani pour son récit détaillé du second convoi). Si Marianne Cohn a été assassinée, les 39 enfants ont été sauvés grâce à la ferme intervention de Jean Deffaugt.

56 Liste aimablement communiquée par M. Georges Weill, président des archives de l'OSE.

57 Saly Mayer Collection, New York; microfilm consultable à l'AfZ Zurich.

58 La filière du *Bund* était financée avec l'argent du *Bund* de New York, qui transitait par le professeur Liebmann Hersch de l'Université de Genève (cf. Katy Hazan: *Les orphelins de la shoah*, Paris, 2000, p. 56). Les bundistes réfugiés en Suisse par Genève sont nombreux, ce qui infirme l'hypothèse formulée par Santschi et al., *Les Réfugiés...*, p. 118.

cialistes suisses et d'une «tête de pont» constituée par des leaders du *Bund* réfugiés en Suisse, notamment Nathan Frenkel à Bienne.

L'accueil des enfants en Suisse, après l'échec de la première «action» en septembre 1942, est donc exemplaire. L'engagement des leaders de l'OSE réfugiés en Suisse et des dirigeants de l'Aide suisse aux enfants d'émigrés, notamment les Juifs «assimilationnistes» Nettie Sutro et Georges Bloch, sont sans aucun doute la clé de ce succès.

3. *La liste des non-refoulables*

Dans ses souvenirs rédigés en 1969, le pasteur Adolf Freudenberg présente ainsi cette filière, appelée aussi «œcuménique»⁵⁹: «Une minorité de noms provenait des autorités suisses [il s'agit de gens recommandés aux autorités par des particuliers en Suisse], la plus grande partie des œuvres d'entraide pour les réfugiés, qui les transmettaient à la Police des étrangers. Les organisations en Suisse se tenaient aux indications de groupes amis ou de personnes de confiance en France. Les noms proposés par le comité œcuménique furent aussi mis sur les listes, ils arrivaient à Genève par des voies secrètes, par la CIMADE, l'Aumônerie protestante ou d'autres personnes de confiance.»⁶⁰

L'idée de secourir individuellement certains internés juifs de France, les protégés des organisations d'entraide, semble avoir surgi chez plusieurs responsables au moment des rafles de l'été 1942. Le 16 septembre, Rothmund écrit à Henry-Louis Henriod⁶¹, qui sera, avec Freudenberg, la cheville ouvrière de cette action, qu'il «attend[...] avec intérêt la liste [préparée par] vos responsables de l'action protestante dans les divers camps en France. [...] L'entrée légale en Suisse de telles personnes connues pour lesquelles votre comité peut assurer la responsabilité, serait préférable à un franchissement clandestin de la frontière»⁶². Le 28 du même mois – deux jours après la levée, sur la pression de l'opinion publique, des mesures de fermeture complète de la frontière – le pasteur

59 La meilleure étude publiée jusqu'à présent de cette action de sauvetage se trouve dans Hermann Kocher: *Rationierte Menschlichkeit*, Zurich, 1996. Elle ne répond toutefois pas à la question de savoir quelle fraction des inscrits ont réellement passé en Suisse, et elle ignore entièrement le volet «juif» de la liste.

60 A. Freudenberg: *Rettet sie doch!*, Zurich, 1969, p. 54 (notre trad.).

61 Henry-Louis Henriod, longtemps secrétaire de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants, secrétaire de l'Alliance universelle pour l'amitié par les Eglises, membre du Conseil œcuménique des Eglises en formation et responsable de l'Aide aux réfugiés protestants en Suisse. Par ailleurs colonel dans l'armée suisse, il se charge de communiquer les rapports de Riegner aux autorités militaires suisses (Riegner: *Ne jamais désespérer*, p. 184). Il joue un rôle important de contact entre les autorités fédérales et l'action protestante dans la question des non-refoulables (Kocher, *op. cit.*, p. 236).

62 Cité dans Kocher, *op. cit.*, p. 237.

Marc Bœgner, président de la Fédération protestante de France, rend visite au conseiller fédéral von Steiger, qui montre un «excellent esprit». Le lendemain, Bœgner arrête avec Rothmund «une procédure permettant d'assurer l'accueil en Suisse, malgré la fermeture officielle de la frontière, de réfugiés politiques et de personnalités garanties par les représentants des œuvres catholiques, protestantes et juives»⁶³. Résultat considérable, commente-t-il. Surtout, l'arrangement doit demeurer absolument confidentiel.

L'accord ainsi conclu ne sera jamais démenti sur le fond, et les listes agréées par la Division de police ponctuellement transmises aux postes frontière. Si, à l'origine, Rothmund pensait admettre environ 80 personnes, la liste se gonfle peu à peu au fil des intercessions des œuvres d'assistance, jusqu'à comporter plus de 1350 noms pour la seule liste «ouest» (de France) le 15 août 1944⁶⁴ – sans compter les réfugiés arrivés, dont le nom est biffé au fur et à mesure. Mais l'«approbation» des candidats par Berne est un souci constant: les gens inscrits doivent être irréprochables – sous peine de provoquer l'arrêt du *goodwill* des autorités, puisque les œuvres se sont engagées à garantir personnellement leurs candidats. Du coup, Freudenberg et Henriod sont obligés de renoncer à certaines personnes.

Selon nos recherches, au moins 173 personnes inscrites sur la liste «ouest» des non-refoulables sont arrivées en Suisse, la plupart par Genève. Parmi eux, de nombreux protestants et catholiques «non-aryens». La première liste de 22 noms est l'œuvre d'un aumônier suisse à Gurs, l'abbé Gross⁶⁵. C'est elle qui a le meilleur taux de résultats: 17 personnes arrivées, 1 ou 2 déportés, 3 cas incertains, soit 77% de succès. Mais des Juifs non convertis sont également protégés par la liste «œcuménique», qui démontre son universalité humanitaire. Et dès le 11 septembre 1943, apparaissent sur la liste un nombre important de leaders juifs, yiddishisants ou responsables d'œuvres d'assistance en France (ou de mouvements clandestins dont les autorités suisses ne devaient sans doute pas bien connaître les activités – assez contraires à la neutralité – comme l'Armée juive). Ces apports à la liste sont dus à Marc Jarblum, qui travaille depuis mars 1943 de manière informelle dans les bureaux du Congrès juif mondial de Genève, et qui entretient une correspondance régulière avec Rothmund dès le 5 août 1943⁶⁶.

63 *Carnets du pasteur Boegner*, Paris, 1992, p. 207–208.

64 Il existe aussi, en 1944, des listes «sud» et «nord», plus courtes.

65 Cf. Ruth Fivaz-Silbermann: «Un prêtre suisse contre le pouvoir de Vichy. L'abbé Albert Gross auprès des Juifs internés», *Traverse*, 2000/3, p. 90–99.

66 Archives du CJM Genève, Correspondance France.

Encore fallait-il faire venir en toute sécurité ces fugitifs, ainsi assurés de n'être pas refoulés. Pour les protégés de la mouvance protestante et leurs alliés, c'est la CIMADE qui s'en charge, avec des passeurs rétribués et l'appui de nombreuses personnalités politiques ou ecclésiastiques⁶⁷. Ces habiles passeurs forment de petits groupes homogènes de 2 ou 3 fugitifs (femmes ou solides gaillards par exemple, dont le rythme est différent). Pour les protégés de Jarblum, c'est la filière du MJS qui semble s'en charger. Souvent, les responsables juifs ne viennent pas en Suisse eux-mêmes, mais y envoient leurs enfants, pris en charge par les convois d'enfants. Nos filières se chevauchent donc en certains points.

Sélection peut-être – sûrement! – injuste de certains privilégiés parmi les Juifs menacés, et critiquée pour cette raison par Gerhart Riegner⁶⁸, l'action des non-refoulables s'est en outre vu opposer, à Genève, un ennemi de taille: l'officier de police Odier. «Est-il possible de savoir quel est le critère admis pour figurer sur cette liste de faveur? Je vous signale qu'en nous conformant à vos instructions, nous sommes obligés de refouler de jour et de nuit un grand nombre de Français, éléments en tous points intéressants, et que je suis, de ce fait, étonné d'être obligé de garder des éléments semblables qui ne peuvent rien apporter à la Suisse.»⁶⁹ Désobéissant aux ordres de Berne, il a choisi parmi les non-refoulables, et en a refoulé à plusieurs reprises. Pour le pire: 4 des 117 déportés refoulés à la frontière genevoise figuraient sur la liste salvatrice.

IV. Conclusion

Accueil, refoulement: on a vu qu'à la frontière genevoise la politique est assez incohérente. Ni plus ni moins qu'ailleurs, sans doute: la dureté du refoulement est sujette à une marge d'interprétation, prévue dans les directives fédérales. Ce qui a cruellement manqué, c'est le discernement du danger couru par les refoulés. Si, en été 1942, les autorités genevoises pouvaient encore ignorer ce que signifiait la déportation, le refoulement de familles et d'enfants vers les patrouilles allemandes en automne 1943 est injustifiable, tout comme l'est le refus d'accueillir les non-refoulables. La sévérité locale s'ajoute à la sévérité des instructions fédérales,

67 Cf. Pierre Piton: «Les filières d'évasion», in *Le Plateau Vivarais-Lignon*; dossiers AEG Ef-2/5534 et 7829. En 1944, le salaire mensuel d'un passeur de la CIMADE est de 1800 francs français.

68 «Je dois dire que je détestais cette façon d'agir. En composant et en soumettant des listes, on jouait au bon Dieu. Evidemment, tous ceux qu'on avait oubliés, qui ne s'étaient pas imposés à notre mémoire, en étaient exclus» (*Ne jamais désespérer*, Paris, 1998, p. 229).

69 Lettre au Lt Galay, 7 janvier 1943, AEG Ef-2/1472.

qui n'ont daigné considérer les Juifs comme réfugiés politiques qu'en juillet 1944.

Nous formulons l'hypothèse que la population juive de France n'était pas prête à déferler sur la frontière suisse, comme le redoutaient les autorités. Les trois quarts des Juifs de France sont restés en vie, cachés ou simplement non repérés. On aurait donc pu, sans rupture d'équilibre, accepter les réfugiés qui avaient pris jusqu'au bout le dangereux chemin de la Suisse, d'autant que Vichy et l'occupant se chargeaient bien assez de les en empêcher; l'approche de la frontière ne serait pas devenue moins dangereuse. L'accueil réussi des convois d'enfants prouve qu'une autre politique du refuge était possible. Comment, en effet, justifier le refoulement des enfants entre 6 et 16 ans venus avec leurs parents, alors que, venant seuls ou en convoi, ils auraient été admis?

En tenant compte de la réalité de la résistance humanitaire, incarnée dans les filières, et de l'histoire précise de l'accueil aux différentes frontières, il devient possible de construire un nouveau modèle, plus objectif et plus équilibré, du refuge en Suisse durant la Seconde Guerre mondiale.